

ERGOTHERAPEUTE

Métier et Formation

ERGOTHERAPEUTE

L'ergothérapeute contribue au traitement des troubles et des handicaps de nature psychique, somatique ou intellectuelle créant une désadaptation ou une altération de l'identité et vise à la réinsertion des personnes atteintes de ces troubles dans leur travail. L'ergothérapie sollicite les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles des personnes traitées pour leur permettre de maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie individuelle possible. Après avoir examiné la personne, l'ergothérapeute propose les solutions techniques nécessaires : aménagement du mobilier, communication, habillage, hygiène... Il travaille avec tous les publics : enfants, adultes, personnes âgées.

On compte un peu plus de 5000 ergothérapeutes, dont 85% de femmes. Ils travaillent dans trois domaines d'activité professionnelle : la rééducation fonctionnelle ; la psychiatrie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, ainsi que la géro-psycho-éducation et la réadaptation sociale ; les conseils en aménagement, en aides techniques et les expertises.

PROFESSION

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé. Membre d'équipes pluridisciplinaires, il est l'intervenant central dans le processus de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale des personnes aux prises avec des problèmes de fonctionnement dans leur quotidien.

Les ergothérapeutes croient dans le fait que nos activités sont le reflet de ce que nous sommes et qu'elles donnent du sens à la vie. Si nous sommes incapables d'accomplir les choses que nous souhaitons ou devons réaliser, notre bien-être général et donc notre santé en seront affectés. Les occupations d'une personne se retrouvent ainsi étroitement liées à sa qualité de vie et au sens qu'elle donne à son existence !

L'ergothérapie nous permet de résoudre les problèmes qui nous empêchent d'accomplir les choses qui nous tiennent à coeur. Si une blessure, une maladie, une déficience ou un autre problème limite nos capacités :

- d'effectuer nos soins personnels
- de nous déplacer, de communiquer, de nous divertir
- de travailler
- de réaliser toutes les tâches qui nous sont propres

Alors un ergothérapeute peut trouver avec nous des solutions pour relever le défi du quotidien, faire disparaître les barrières et nous permettre d'agir, de retrouver notre rôle social et ainsi de mener une vie satisfaisante.

L'ergothérapeute examine non seulement les effets physiques d'une lésion ou d'une maladie, mais ils se penchent également sur les facteurs psychosociaux et environnementaux qui influencent notre capacité d'agir.

Par le biais d'entrevues, d'évaluations et de mises en situations concrètes, l'ergothérapeute obtient des informations au niveau de nos forces et de nos déficits. Il recueille également des renseignements sur la manière dont nos activités se déroulent et sur le contexte environnemental dans lequel elles s'exercent. Enfin, il s'enquiert de nos rôles sociaux et tâches particulières en ce qui concerne les soins personnels, la vie domestique, l'école, les loisirs, la famille et le travail.

C'est dans le cadre d'une relation thérapeutique et par l'intermédiaire d'activités adaptées, d'enseignements et d'apprentissages, que l'ergothérapeute intervient. Il nous guidera vers l'identification de nos difficultés, la récupération optimale de nos capacités fonctionnelles physiques et psychiques, l'adaptation à nos limites et à notre potentiel, ainsi que vers le réinvestissement de nos activités et rôles sociaux antérieurs. **Cette démarche permettra également l'identification de nos besoins en tierce personne.**

L'intervention en ergothérapie peut aussi impliquer des conseils au niveau de l'aménagement des tâches ou de l'environnement. Ces recommandations ont pour but d'atténuer ou d'éliminer les obstacles et de rétablir l'équilibre avec notre environnement.

L'ergothérapeute peut aussi permettre de prévenir un problème ou d'en réduire les effets. Il participe aussi aux actions de promotion de la santé, de prévention ou d'enseignement concernant les populations à risque de perte d'autonomie.

Public concerné

L'ergothérapie intervient auprès des personnes en situation de handicap ou susceptibles de l'être un jour (prévention). **Cela concerne les personnes de tous âges (enfants, adultes, personnes âgées)** au prise avec des problèmes d'ordre physique et/ou psychologiques.

Tout d'abord, l'ergothérapeute tentera de découvrir pourquoi nous ne pouvons accomplir ce que nous voulons ou devons accomplir. Selon notre situation, il vérifiera :

- ce que nous pouvons et ne pouvons pas accomplir physiquement (notre force, notre coordination, notre équilibre ou autres capacités physiques) ;
- ce que nous pouvons et ne pouvons faire mentalement (notre mémoire, nos habiletés d'organisation, nos stratégies d'adaptation ou autres habiletés mentales) ;
- le matériel que nous utilisons pour participer à nos activités (par exemple, outils de travail, meubles, ustensiles, vêtements et autres matériels) ;
- le soutien dont nous pouvons disposer dans notre entourage (famille, amis, professionnels ...) ;
- l'architecture de notre maison, de notre école, de notre milieu de travail.

Selon le problème, l'ergothérapeute peut nous aider à le résoudre en :

- nous aidant à retrouver les habiletés et capacités nécessaires à nos activités
- nous enseignant des moyens de " faire autrement "
- adaptant les articles ou l'équipement que nous utilisons
- recommandant des changements dans l'environnement où nous effectuons nos activités.

Un ergothérapeute peut nous aider à surmonter nos problèmes grâce, par exemple, aux interventions suivantes :

- nous apprendre comment enfiler nos vêtements ou cuisiner avec un seul bras
- nous apprendre comment gérer notre temps et notre argent
- nous apprendre à nous déplacer à l'aide d'un fauteuil roulant
- améliorer notre confiance et notre foi en nous-même
- améliorer notre force et notre coordination
- nous permettre d'écrire et de communiquer
- réduire ou prévenir la déformation de nos mains après une lésion
- nous conseiller des sièges adaptés pour la toilette et le bain
- définir des sièges adaptés et positionnements spéciaux pour améliorer notre posture
- définir les adaptations nécessaires de notre voiture comme un volant adapté pour une seule main ou un accélérateur ou des freins actionnés par la main
- étudier les aménagement architecturaux nécessaires pour permettre une vie en toute autonomie et sécuritaire (réorganisation des pièces, rampes d'accès pour le fauteuil roulant, élargissement des cadres de portes, abaissement ou élévation des surfaces de travail, des comptoirs ou des armoires)
- évaluer et argumenter nos besoins précis pour le financement des aides techniques par les organismes ...

→ LIEUX D'EXERCICE

Les ergothérapeutes peuvent travailler avec des personnes de tout âge porteuses de troubles fonctionnels, sensoriels, psychiques, ou intellectuels. Ils exercent donc dans le cadre d'établissements ou services à caractère sanitaire ou médico-social :

. maison départementale de la personne handicapée (MDPH)

- . hôpital de jour public ou privé, général ou spécialisé (psychiatrie)
- . services de neurologie, traumatologie, rhumatologie ou pédiatrie
- . centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles pour adultes et pour enfants (CRRF)
- . clinique
- . maison de retraite
- . centre de postcure
- . centre d'information et de conseils en aides techniques (C.I.C.A.T.)
- . association de personnes handicapées
- . service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD)
- . médecine du travail
- . foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- . collectivité locale (CCAS)
- . centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- . cabinet libéral d'ergothérapie
- . établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- . assurance
- . centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (C.A.T.T.P)
- . centre local d'informations et de coordination (CLIC)
- . centre médico-psychologique (CMP)
- . entreprise commercial
- . établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- . établissement spécialisé pour une vie autonome à domicile (ESVAD)
- . institut médico-éducatif (I.M.E)
- . maison d'accueil spécialisé (M.A.S)
- . site pour la vie autonome (S.V.A)
- . service d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH)
- . service de soins spécialisés à domicile (SESSAD)
- . service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- . unité d'évaluation, de réentraînement, et d'orientation sociale et/ou professionnelle (UEROS)
- . unité Mobile d'Evaluation
- . unité de soins longue durée (USLD)
- . maison d'arrêt...

Les secteurs d'interventions se diversifient de plus en plus (travail en cabinet d'architecture et d'ergonomie, dans les cabinets d'appareillage, dans des services commerciaux de matériel spécialisé pour les personnes handicapées, ...).

→ DOMAINES D'ACTIVITES

Les ergothérapeutes exercent dans les domaines d'activité suivants :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Adaptation du Logement | ▪ Dépression |
| ▪ Alcoologie | ▪ Dyspraxie |
| ▪ Alzheimer et démences | ▪ Enseignement |
| ▪ Amputés | ▪ Eveil de Coma |
| ▪ Appareillage | ▪ Expertise |
| ▪ Autisme | ▪ Formation |
| ▪ Basse Vision | ▪ Gériatrie |
| ▪ Brûlures | ▪ Gérontologie |
| ▪ Cancer | ▪ Handicap Moteur |
| ▪ Cardiologie | ▪ Hyperactivité de l'enfant |
| ▪ Chirurgie de la Main | ▪ Hystérie |
| ▪ Conseils en Aides Techniques | ▪ Imc-Imoc |
| ▪ Déficience Mentale | ▪ Maintien à Domicile |
| ▪ Déficience Visuelle | ▪ Maintien des Capacités |

- Maladies dégénératives (SEP, SLA...)
- Maladies génétiques (neuromusculaires)
- Maladies infectieuses
- Médecine-Traumatologie du Sport
- Neurologie Centrale
- Neurologie Infantile
- Neurologie Périphérique
- Neuromusculaire
- Neuropsychologie
- Névrose
- Orthopédie
- Paraplégie
- Parkinson
- Pathologies Respiratoires
- Pédiatrie
- Pédopsychiatrie
- Polyarthrites
- Polyhandicap
- Préventions des maux de dos
- Psychiatrie
- Psychogériatrie
- Psychose
- Psychoses maniacodépressive
- Réadaptation
- Rééducation
- Réinsertion
- Rhumatologie
- Schizophrénie
- Soins de Suite
- Soins palliatifs
- Spina bifida
- Surdité
- Troubles du Comportement Alimentaire
- Tétraplégie
- Traumatisme crânien
- Traumatologie
- Trisomie
- Troubles du Comportement
- Vieillesse

→ CARRIERE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Elle se déroule sur 3 corps :

Depuis le 1er janvier 2002, les ergothérapeutes hospitaliers bénéficient de perspectives de carrière élargies, à la suite de la création des corps de cadres de santé et de directeurs des soins.

Le corps des **ergothérapeutes** (catégorie B) comprend deux grades :

- ergothérapeute de classe normale
- ergothérapeute de classe supérieure

Le corps d'**ergothérapeute cadre de santé**, (catégorie A) comprend deux grades :

- ergothérapeute cadre de santé
- ergothérapeute cadre supérieur de santé

Le corps de **directeur des soins de la filière de rééducation** (catégorie A) comprend deux grades :

- directeur des soins de 2^{ème} classe
- directeur des soins de 1^{ère} classe

Le deuxième grade du corps des ergothérapeutes (classe supérieure) est accessible au fonctionnaire de classe normale parvenu au 5^{ème} échelon de son grade et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans le corps. La promotion s'effectue dans la limite de 20 % de l'effectif total du corps, depuis le 1^{er} janvier 2002, 25 % à compter du 1^{er} janvier 2003 et 30 % à compter du 1^{er} janvier 2004. Toutefois, lorsque ce dernier pourcentage n'est pas applicable, une nomination au moins peut être prononcée.

Après une expérience professionnelle de 4 ans, l'ergothérapeute hospitalier peut préparer en 1 an, le diplôme de cadre de santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur auprès d'étudiants ergothérapeutes.

L'avancement dans le **grade d'ergothérapeute cadre de santé est accessible** par concours sur titres interne ouvert aux ergothérapeutes titulaires du diplôme de cadre de santé comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.

Le grade d'ergothérapeute cadre supérieur de santé est accessible par concours professionnel organisé dans chaque établissement aux ergothérapeutes cadres de santé comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé.

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur épreuves aux ergothérapeutes cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions.

Les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Malte, Slovénie, Hongrie, Lituanie, Slovaquie, Pologne, République Tchèque, Estonie, Lettonie, Chypre) ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse, titulaires d'un titre permettant d'exercer dans l'un de ces pays, peuvent obtenir une autorisation d'exercice du Ministre chargé de la Santé.

→ REMUNERATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE *(nette au 1/11/2005)*

Ergothérapeute de classe normale :

- ▶ Début de carrière : 1411 €
- ▶ Fin de carrière : 2178 €

Ergothérapeute de classe supérieure :

- ▶ Début de carrière : 1868 €
- ▶ Fin de carrière : 2414 €

Ergothérapeute cadre de santé :

- ▶ Début de carrière : 1799 €
- ▶ Fin de carrière : 2824 €

Ergothérapeute cadre supérieur de santé :

- ▶ Début de carrière : 2507 €
- ▶ Fin de carrière : 3031 €

FORMATION

La formation d'ergothérapeute apporte une méthodologie d'analyse des différents paramètres concernant la personne en perte d'autonomie, de résolution de problème, d'élaboration de prises en charge thérapeutiques adaptées à la situation.

Pour devenir ergothérapeute, il vous faut faire preuve de motivation et d'intérêt pour la personne en situation de handicap, de créativité et d'imagination, mais aussi de logique et d'analyse ! C'est un métier riche au carrefour des sciences biomédicales et psychosociales.

La formation est dispensée sur **3 années à temps complet**, soit six semestres de vingt semaines chacun. La formation et le diplôme viennent d'être réformés. Le programme des études est fixé par le Ministère de la Santé (arrêté du 5 juillet 2010). Il comprend un **enseignement théorique, pratique et clinique**.

Les ergothérapeutes sont titulaires d'un **Diplôme d'Etat** (+ grade de licence) qui se prépare dans des Instituts de formation autorisés par le Président du Conseil Régional. Ce diplôme s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II de l'article du 5 juillet 2010 :

- 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

→ MODALITES D'ACCES

Les candidats doivent :

. **Etre âgés** d'au moins **17 ans** au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission

. **Justifier** :

- de l'obtention du **baccalauréat** français ou d'un titre admis en dispense, d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ;
- ou d'une **expérience professionnelle** de cinq années ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale.

. **Satisfaire à un examen d'entrée** qui comporte trois épreuves :

- des tests psychotechniques
- une contraction de texte
- une épreuve portant sur le programme de biologie et physique de première et terminale scientifique.

(Circulaire DGS/SD2 C n°2002-564 du 20 novembre 2002 relative aux programmes de physique-chimie et de biologie des concours d'accès en formation d'ergothérapeute, de technicien en analyses biomédicales, de manipulateur d'électronradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien).

Les candidats sont admis en fonction de leur rang de classement.

Attention : des **conditions spécifiques d'admission** sont prévus à Bordeaux, Lyon et Nancy où les élèves sont sélectionnés en fonction de leur classement à l'issue d'une année préalable et obligatoire de PCEM1 (1^{ère} année de médecine).

L'**admission définitive** est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :

- que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
- des vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélite et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

Des **dispenses de scolarité** peuvent être accordées aux **titulaires du D.E. de sage-femme, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de psychomotricien** et aux personnes ayant accompli et validé le premier cycle des études médicales (cf Arrêté du 5 juillet 2010).

Certains établissements de formation procèdent à des conditions particulières d'admission en 1^{ère} année pour certains publics (L1 STAPS validée, L1 SVT validée, sportifs de haut niveau...). Se renseigner directement auprès des écoles ou sur leurs sites Internet.

→ **CONTENU DE LA FORMATION**

L'étudiant bénéficie d'une formation théorique de 2000 heures (794h de cours magistraux et 1206h de travaux dirigés) et d'une formation clinique et situationnelle de 1260h (stages). Le travail complémentaire de l'étudiant est estimé à 1888h environ.

Le nouveau référentiel de formation est constitué de six domaines de formation répartis en trente neuf unités d'enseignement.

Les domaines de formation sont :

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences médicales
- Fondement et processus de l'ergothérapie
- Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute.
- Méthodes de travail
- Intégration des savoirs et postures professionnelle de l'ergothérapeute.

Au programme :

• ***L'étude de l'homme aussi bien au niveau somatique*** (anatomie, physiologie) ***que psychique et intellectuel*** (développement psychomoteur, fonction mentale, vie de relation et de communication). Cet enseignement est complété par une formation à la relation qui permet de développer ses capacités, d'établir une relation avec autrui, et de percevoir ses propres attitudes.

• ***L'étude de l'homme en activité***: les composantes cinésiologiques et biomécaniques du mouvement, les rapports " homme-travail ", la méthodologie ergonomique et son apport à l'exercice de l'ergothérapie.

• ***L'apprentissage des techniques professionnelles***, ludiques ou d'expression, permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences pratiques et d'expérimenter les mises en situation qu'il pourra proposer dans le cadre du traitement.

• ***L'étude des pathologies et handicaps*** tant dans le domaine physique, (neurologie, traumatologie, rhumatologie, cardiologie, brûlés, affections diverses) ***que psychiatrique***. ***L'apprentissage des techniques de soins et de rééducation qui relèvent de l'ergothérapie***.

• L'apprentissage des ***techniques de réadaptation et de réinsertion***, ce qui nécessite d'étudier la personne handicapée dans son environnement (notions d'architecture, organisation de la cité pour les personnes à mobilité réduite). C'est dans ce cadre que l'étudiant apprendra à connaître et utiliser l'appareillage, ainsi qu'à concevoir ou fabriquer celui qui relève de sa compétence (orthèses, aides techniques,...).

• L'enseignement de la ***législation sociale, professionnelle et spécifique aux handicapés***. Il comprend l'analyse des situations juridiques et administratives pour une meilleure intégration de la personne handicapée.

• ***Une réflexion globale sur l'ergothérapie, sa place dans l'organisation de la santé***.

En conclusion, l'enseignement insiste sur une méthodologie qui amène le futur ergothérapeute à faire l'analyse des différents paramètres concernant la personne en perte d'autonomie pour élaborer et mettre en oeuvre une prise en charge thérapeutique adaptée et constamment réajustée.

→ **FINANCEMENT**

Les demandes de dossiers de bourse s'effectuent auprès du **conseil régional** dont dépend l'institut. Se renseigner auprès des instituts pour les formalités.

→ **DELIVRANCE DU DIPLOME**

Pour obtenir le diplôme dans sa totalité, l'étudiant doit avoir été évalué et certifié sur dix compétences :

- 1- Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique.
- 2- Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
- 3- Mettre en oeuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie.
- 4- Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle (2) ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques.
- 5- Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique.
- 6- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie.
- 7- Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle.
- 8- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- 9- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
- 10- Former et informer.

Ce diplôme reste la seule habilitation à l'exercice professionnel des ergothérapeutes en France mais également en Europe.

→ **POUR SUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME**

Un certain nombre de formations peuvent s'offrir aux ergothérapeutes dans la perspective d'une évolution de carrière :

↳ **Expert dans un domaine particulier** avec le plus souvent une formation complémentaire ciblée sur ce domaine (expert Qualité par exemple).

↳ **Cadre de santé** (formation de 10 mois en Institut de Formation des Cadres de Santé après 4 ans d'exercice professionnel équivalent temps plein et à l'issue d'un concours d'admission dans un des 10 IFCS accueillant des ergothérapeutes) :

. pour manager une équipe d'ergothérapeutes ou une équipe interprofessionnelle (le plus souvent de rééducation ou paramédicale) ou pour porter et gérer un ou des projets (positionnement transversal dans l'institution, positionnement expertal, ou dans le champ social ou médico-social).

. pour contribuer, en tant que formateur, à la formation initiale des ergothérapeutes ou autres professionnels, à la formation continue, à la formation de cadres de santé.

↳ **Cadre supérieur de santé** (nomination par ancienneté et souvent favorisé par l'acquisition de diplômes universitaires de niveau Master et par la mise en évidence de compétences de plus en plus transversales et stratégiques) :

. pour manager des équipes de cadres.

. pour porter et gérer des projets.

↳ **Directeur des soins** (formation de 9 mois à l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes à l'issue d'un concours ouvert aux cadres, cadres supérieurs et directeurs d'institut de formation) pour devenir :

. directeur des soins dans une structure hospitalière

. directeur d'un institut de formation

. conseiller technique ou pédagogique dans une DRJSCS, ARH, ou dans un service ministériel.

↳ **Directeur d'établissement** sanitaire ou médico-social ou social (selon les opportunités offertes, avec des niveaux de diplômes très différents).

Mais d'autres formations peuvent être poursuivies par les ergothérapeutes. L'accès à la licence en Sciences de l'Education et à la Licence Sciences Sanitaires est acquis de plein droit aux détenteurs du DE d'ergothérapeute en France (selon l'Arrêté du 29 septembre 1993 relatif aux diplômes d'Etat

préparés en trois ans ou plus permettant l'exercice d'une profession de santé ou d'une profession paramédicale donnant accès de plein droit à certains diplômes nationaux de licence).

Pour intégrer d'**autres cursus universitaires**, cela dépend de chaque université. En France comme dans n'importe quel pays, l'université est autonome et organise l'accès aux diplômes selon des modalités qu'elle définit et notamment pour la France par le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience. La VAE permet au vu du parcours professionnel et des expériences du candidat (bénévolat, autres emplois, formations complémentaires.) de faire valider une partie d'un cursus universitaire. Il pourra être demandé au candidat de suivre certain nombre d'ECTS en complément afin d'obtenir le degré universitaire visé.

Il existe depuis 1997 un **Master Européen en Ergothérapie**. Il s'effectue sur une durée de 2 ans et se déroule dans quatre écoles européennes (Suède, Danemark, Pays Bas, Royaume Uni). L'Admission au Master requiert l'obtention préalable du diplôme d'ergothérapie de niveau Licence et d'un minimum de 2 années d'expérience professionnelle. Pour les ergothérapeutes ne possédant pas une équivalence de Licence, mais dont la formation est reconnue par la World Federation of Occupational Therapy (c'est le cas de la France), ils devront présenter une dissertation de quatre pages présentant leurs motivations à suivre cette formation.

Les objectifs du Master :

- Se former à la recherche en ergothérapie dans le contexte européen
- S'approprier les bases scientifiques de la pratique et de la recherche en ergothérapie
- Se perfectionner dans la connaissance des concepts, de la méthodologie en ergothérapie, tout en étant conscient des spécificités de chaque pays.

Pour plus d'informations: www.ergo.hva.nl/masters

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Association nationale française des ergothérapeutes

34, avenue A. Briand - 94110 ARCUEIL

Tél : 01 49 85 12 60

Fax : 01 49 85 13 60

Site Internet : <http://www.anfe.fr>

Mél : information@anfe.fr

Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute :

- . Formation et certification
- . Dispenses de scolarité
- . Annexe I : référentiel d'activités
- . Annexe II : référentiel de compétences
- . Annexes III, IV et V : référentiel de formation
- . Annexe VI: portfolio de l'étudiant

FRAIS DE SELECTION & DROITS D'INSCRIPTION DEMANDES D'INSCRIPTION

Ergothérapeute

Institut de Formation en Ergothérapie de Rennes . Frais d'inscription 110 € en 2012/2013
 . Frais annuels de Scolarité 5220 € en 2011/2012
 . Sécurité sociale étudiante 203 € en 2011/2012

↳ Demandes d'inscription :

Centres de formation	Frais de scolarité	Places	Inscriptions (date limite de dépôt)	Concours d'entrée	Coût
Alençon	5700 €	40	De novembre 2011 au 9 mars 2012	Le 5 mai 2012	105 €
Berk-sur-Mer et Loos (2 sites de formation)	3700 € à Berck et 3900 € à Loos	90	Du 1 décembre 2011 au 14 avril 2012	Le 9 mai 2012	100 €
Bordeaux 2	1200 € en 1 ^{ère} année d'ergo	L'étudiant qui souhaite s'inscrire en formation d'ergothérapeute doit d'abord suivre la « première année commune aux études de santé » (PACES ; UE communes et UE spécifiques en fonction des concours visés). A l'issue de cette année, l'étudiant passe un concours pour entrer en formation d'ergothérapeute. 30 places sont offertes. Inscriptions en PACES du 20 janvier au 20 mars 2012, via le site www.admission-postbac.fr .			
Créteil Paris XII	1644 € + droits d'inscription universitaires	51	Du 2 janvier au 30 avril 2012 (date de limite de retrait et de dépôt)	Le 12 mai 2012	104 €
Lyon 1	2353 € en 1 ^{ère} année d'ergo	L'étudiant qui souhaite s'inscrire en formation d'ergothérapeute doit d'abord suivre la « première année commune aux études de santé » (PACES ; UE communes et UE spécifiques en fonction des concours visés). A l'issue de cette année, l'étudiant passe un concours pour entrer en formation d'ergothérapeute. 30 places sont offertes. Inscriptions en PACES du 20 janvier au 20 mars 2012, via le site www.admission-postbac.fr .			
Montpellier	5050 €	75	De janvier 2011 à mai 2012 http://www.ergotherapie-montpellier	2 juin 2012	120 €
Nancy 1	5500 € en 1 ^{ère} année d'ergo	L'étudiant qui souhaite s'inscrire en formation d'ergothérapeute doit d'abord suivre la « première année commune aux études de santé » (PACES ; UE communes et UE spécifiques en fonction des concours visés). Les étudiants choisiront la filière ergothérapie selon leur ordre de classement, parmi les reçus aux épreuves du concours de fin de première année des études médicales. 48 places sont offertes. Inscriptions en PACES du 20 janvier au 20 mars 2012, via le site www.admission-postbac.fr .			
Paris ADERE	5000 € en 1 ^{ère} année	50	A partir de janvier 2012, par Internet. Jusque fin avril 2012	Courant mai 2012	~ 110 €
Rennes	5220 € en 1 ^{ère} année	70	De décembre 2011 au 19 mars 2012	Le 5 avril 2012	110 €

Liste des écoles préparant au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

AQUITAINE

. Institut des métiers de la santé-Ergothérapie
Hôpital Pellegrin
Rue Francisco Ferrer
33 076 BORDEAUX
Tél. 05.56.79.54.39
Public
<http://www.u-bordeaux2.fr> (inscriptions médecine)
<http://www.chu-bordeaux.fr> (formation ergothérapie)

BASSE-NORMANDIE

. IFRES
25, rue de Balzac - BP 56
61 002 ALENÇON
Tél. 02.33.80.32.56
Privé hors contrat
<http://www.ifres-alencon.com>
mél sec.ife@ifres-alencon.com

BRETAGNE

. Institut de formation en ergothérapie
Services concours
12, rue Jean Louis Bertrand
35 000 RENNES
Tél. 02.99.59.30.57
Privé hors contrat
<http://www.ifpek.org>
Mél. ife.rennes@ifek.org

ILE-DE-FRANCE

. IFE de l'A.D.E.R.E. (Association pour le développement, l'enseignement et la recherche en ergothérapie)
52, rue Vitruve
75 020 PARIS
Tél. 01.43.67.15.70
Privé hors contrat
<http://www.ifeadere.com>
Mél adere@club-internet.fr

. Université de Paris XII
Institut de formation en ergothérapie
61, avenue du Général de Gaulle
94 010 CRETEIL Cedex
Tél. 01.45.17.16.05
Public
<http://ergotherapie.u-pec.fr> ; Mél. ife@u-pec.fr

LANGUEDOC - ROUSSILLON

. Institut de formation en ergothérapie
Parc Euromédecine
1672, rue Saint-Priest
34 097 MONTPELLIER
Tél. 04.67.10.79.99
Privé sous contrat
Formation à temps plein
<http://www.ergotherapie-montpellier.com>
Mél ergotherapie-montpellier@wanadoo.fr

LORRAINE

. Institut de formation en ergothérapie
4, rue des sables
54 000 NANCY
Tél. 03.83.22.24.60
Privé hors contrat
Formation à temps plein
<http://www.medecine.uhp-nancy.fr>
<http://www.ergo-nancy.com> (formation ergothérapie)
Mél secretariat@ergo-nancy.com

NORD

. Institut de formation en ergothérapie
Avenue du Phare - BP 62
62 602 BERCK-SUR-MER Cedex
Tél. 03.21.84.86.39
Privé hors contrat
Formation à temps plein
<http://www.ifergo-berck.com>
Mél ife.berck@wanadoo.fr

RHONE-ALPES

. Université Claude Bernard - Lyon I
Institut des Sciences et Techniques de réadaptation (ISTR)
8, avenue Rockefeller
69 373 LYON Cedex
Tél. 04.78.77.70.83
Public
Formation à temps plein
<http://www.univ-lyon1.fr>
<http://istr.univ-lyon1.fr>

ERGOTHERAPEUTE

Sources d'informations utiles

Documents et sites Internet que vous pouvez consulter au Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) de l'Université de Rennes 2 :

SUIO-IP. - Espace Information

Bâtiment « Présidence » - 2^{ème} étage - Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mardi matin et le vendredi matin)

DOSSIERS DOCUMENTAIRES

. « *Ergothérapeute : Profession et Formation* » - Secteur 5.

PERIODIQUES

. « *Les métiers du paramédical* » - Parcours ONISEP - Avril 2008 - 118 pages.

. « *Les métiers du médical* » - Parcours ONISEP - Mai 2008 - 103 pages.

. « *Les métiers de la santé et du social* » - L'Officiel - Studyrana - 2011 - 82 pages.

OUVRAGES

. « *Paramédical : des métiers au cœur de l'humain* » - L'Etudiant - 2009 - 238 pages.

PREPARATION AUX CONCOURS

. « *Concours Psychomotricien Ergothérapeute* » - Coll. Prépa Santé - Elsevier Masson - 2011 - 246 pages.

. « *Annales corrigées concours d'entrée Psychomotriciens Ergothérapeute* » - Prépa santé - Ed. Masson - 2008 - 177 pages.

FICHES METIER

. « *Les métiers de la rééducation* » - Actuel CIDJ - n° 2.752 - Juin 2011 - 9 pages.

. « *Les métiers de la rééducation : formation en Bretagne* » - Actuel CIDJ - n° 2.752 - Juillet 2011 - 2 p.

. « *Ergothérapeute* » - Les fiches métiers de l'ONISEP : Médical-Paramédical - n° 16 - 2007 - pp. 19-20.

. « *Ergothérapeute* » - Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière - 2009 - pp. 46-47.

. « *Ergothérapeute* » - Répertoire des métiers territoriaux - CNFPT - 2009 - pp. 509-511.

. « *Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux (catégorie B)* » - Répertoire des carrières territoriales - Vol. 3 - Mai 2010 - pp. 133-153.

. « *Cadres territoriaux de santé : infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques (catégorie A)* » - Répertoire des carrières territoriales - Vol. 3 - Mai 2010 - pp. 77-91.

. « *Ergothérapeute* » - n° 23 312 - in *Dictionnaire des emplois / métiers tertiaires* - ROME ANPE - La Documentation française - 1999 - 1 page.

. « *Cadres des services paramédicaux* » - n° 24 131 - in *Dictionnaire des emplois / métiers tertiaires* - ROME ANPE - La Documentation française - 1999 - 1 page.

SELECTION DE SITES INTERNET

. <http://www.anfe.fr> : site de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes

. <http://www.sante.gouv.fr> : site du Ministère de la santé

. <http://www.metiersdelasante.com> : site des études et des métiers du médical, du paramédical et du social